

Solidaris s'insurge : Après les « chômeurs-fainéants », le Gouvernement s'en prend aux « malades-profiteurs » !

COMMUNIQUE DE PRESSE DE SOLIDARIS

**Solidaris s'insurge : Après les « chômeurs-fainéants », le Gouvernement s'en prend aux « malades-profiteurs » !
(09-07-15)**

Ce jeudi, le Comité de Gestion de l'Assurance Indemnités des Travailleurs salariés de l'INAMI, au sein duquel siègent des représentants des travailleurs, des employeurs et des mutualités, s'est réuni afin de statuer sur un projet d'arrêté royal du Gouvernement Michel portant sur les travailleurs salariés en incapacité de travail.

Solidaris a pris connaissance de ce texte qu'elle juge purement et simplement abject.

Le Gouvernement Michel entend en effet « encourager » le retour au travail des personnes dites « en incapacité de travail ». Ces personnes sont des travailleurs salariés qui ne peuvent plus travailler en raison d'une maladie ou d'un accident, dont le contrat de travail est dès lors suspendu et qui bénéficient d'un revenu de remplacement (60% de la rémunération brute plafonnée au cours de la première année).

Pour « faciliter » cette activation, le Gouvernement Michel a imaginé un dispositif dont l'objectif est de s'assurer la « bonne collaboration » du patient en incapacité : au terme du 2ème mois d'incapacité de travail (au plus tard), le Médecin-Conseil de la mutualité est obligé de convoquer le travailleur à un examen médico-social au cours duquel il lui est présenté un « plan de réintégration au travail » ; si le travailleur refuse de souscrire au plan de réintégration proposé ou s'il ne coopère pas suffisamment (sic) à la mise en œuvre dudit plan, le travailleur verra son indemnité journalière diminuée de 10%.

D'emblée, Solidaris dénonce le caractère obligatoire du dispositif imaginé par le Gouvernement ainsi qu'une logique de sanction particulièrement vexatoire et infantiliste à l'égard de personnes qui sont les premières victimes d'une situation qu'elles n'ont pas choisie. En outre, Solidaris relève l'impossibilité pratique d'intervenir dans des délais étroits et particulièrement stricts compte tenu des nombreux examens et formalités à accomplir par des médecins-conseils déjà surchargés et en nombre insuffisant.

Pour Solidaris, ce projet gouvernemental n'est rien d'autre qu'une politique purement idéologique reposant sur des fantasmes : au fantasme du chômeur-fainéant vient désormais se greffer celui du patient-profiteur. Aux personnes malades en Belgique, il conviendrait donc, selon le Gouvernement Michel, de dire désormais : « Arrêtez votre comédie et retournez bosser ! ».

Solidaris rappelle que l'enjeu de l'incapacité de travail est surtout social et humain et que, dans

ce contexte, la remise au travail est essentielle. Elle a de fait un triple intérêt : social, personnel et financier. Pour ce faire, il faut mieux identifier les causes de l'incapacité de travail pour y remédier et pour permettre une réinsertion professionnelle du travailleur. Solidaris rappelle à cet égard qu'un plan d'action a été mis au point pour encourager le retour volontaire sur le marché du travail des personnes en incapacité de travail. Ce plan dénommé « Back to Work » repose sur une collaboration étroite avec l'INAMI, le Forem, l'AWIPH, le VDAB et Actiris et s'inscrit dans une approche d'accompagnement et de suivi des affiliés malades. Cette approche, qui se veut foncièrement positive, consiste à redonner de l'espoir à des personnes qui se trouvent dans des situations très difficiles. Entreprendre un trajet de réintégration demande en effet du courage et des efforts pour des personnes qui connaissent une maladie invalidante ou un handicap. Sanctionner aveuglément n'apportera rien à la démarche et sera contre-productif.

A contrario de cette initiative, Solidaris constate dans le projet gouvernemental une disproportion et une inadéquation entre les objectifs fixés et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Alors qu'il choisit de s'attaquer à la durée des périodes d'incapacité, le Gouvernement Michel n'agit en rien sur les causes des incapacités. Le nombre de personnes en incapacité de travail ne fera que croître dès lors que l'accès à la prépension est durci, l'âge de la retraite reculé, les maladies psychosociales pas mieux prises en charge, etc.

Pour Solidaris, la chose est évidente et entendue : elle ne sera en aucun cas complice de l'adoption du nouveau dispositif gouvernemental qui, pour des raisons purement budgétaires et idéologiques, vise à reléguer au rang de détail la question de la santé de citoyens malades.

C'est à ce titre qu'avec les autres mutualités et les représentants des travailleurs, Solidaris s'est opposé ce jour, au sein du Comité de Gestion de l'Assurance Indemnités des Travailleurs salariés de l'INAMI, à l'adoption du texte gouvernemental.